

**Contributions préparatoires du MSC à la réunion du GC/Bureau du CSA
6 Février 2017**

Point 1 à l'ordre du jour - Projet de calendrier et d'ordre du jour de la CSA44

En ce qui concerne le projet de calendrier de la CSA 44, le MSC a à souligner les points suivants sur la question du Forum sur l'autonomisation des femmes:

- Le Forum sur l'autonomisation des femmes est très important et les conclusions du forum doivent être inclus dans le rapport final de la CSA44. Par conséquent, ce Forum doit se tenir plus tôt au cours de la semaine, avant le vendredi matin.
- Mercredi matin, le Forum sur l'autonomisation des femmes pourrait se tenir. Compte tenu du fait qu'il est l'Axe de travail principal du PTPA 2017, cela lui donnerait une visibilité plus forte et permettrait d'inclure les conclusions du forum dans le Rapport final de la CSA44;

Point 2 - Proposition d'événements parallèles pour la CSA44

- Les événements parallèles sont considérés comme ayant une grande valeur car ils reflètent la pluralité et la diversité des points de vue au CSA. Ils illustrent la nature multi-partite, ainsi que le principe d'auto-organisation du CSA. Il n'est pas nécessaire d'introduire des phases supplémentaires de classification, avec deux processus de sélection distincts, car cela entraînera une charge de travail supplémentaire et une bureaucratisation inutile.
- Si la nécessité devait se poser d'avoir une éventuelle séance du CSA sur une question émergente, nous proposons qu'un espace ouvert soit dédié à cette question le **Vendredi matin**, après la présentation du rapport HLPE sur les Questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous proposons que la question spécifique soit débattue et approuvée par le GC et le Bureau au cours de la première moitié de 2017.

Point 4 à l'ordre du jour: Forum sur l'autonomisation des femmes

En ce qui concerne la Note conceptuelle:

- Le MSC estime que la Note conceptuelle est un bon point de départ. Nous tenons à souligner l'importance d'une approche holistique de l'autonomisation des femmes, qui peut être fortement liée à la pleine réalisation des droits des femmes. En ce sens, un aperçu des droits fondamentaux des femmes lors de l'introduction des objectifs permettra de définir un cadre de référence essentiel pour le forum. Ces droits doivent également être mentionnés dans les résultats prévus.
- Pour le MSC, il est également important de noter que le forum doit non seulement identifier et échanger les Bonnes pratiques, mais relever également les défis, les lacunes et les obstacles qui subsistent, comme cela est prévu dans le programme de travail pluriannuel en cours.
- Nous soutenons également l'interrelation avec la CEDAW et en particulier

avec l'article 14 de la Recommandation générale 34 sur les droits des femmes en milieu rural, dans le cadre de l'approche globale mentionnée ci-dessus.

- Nous souhaitons ajouter trois références spécifiques qui sont particulièrement pertinentes pour les femmes: a) les droits des femmes autochtones, tels qu'ils sont reconnus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) l'ODD 8 sur "*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*", qui est très important pour les femmes qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire; et c) la Convention 100 de l'OIT, sur *l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale*, afin démontrer que la discrimination en matière de rémunération est un obstacle à l'autonomisation.

En ce qui concerne les résultats et le processus:

- Le secteur social des femmes du MSC, qui est composé d'organisations de femmes productrices d'aliments à petite échelle, de femmes pêcheurs artisanaux, des femmes autochtones, de consommatrices, de femmes-éleveurs et d'autres parties prenantes, affiche des attentes très élevées vis-à-vis des résultats de ce processus du CSA.
- Nous tenons à rappeler au Bureau que cet Axe de travail a été adopté en tant que Axe de travail majeur du CSA pour le PTPA 2016-2017. La proposition actuelle ne reflète pas ces priorités de manière adéquate. Comme mentionné ci-dessus, le Forum ne doit pas être programmé tardivement, le vendredi matin, dans le projet de calendrier de la CSA 44 mais devrait plutôt avoir lieu au début de la semaine. Cela permettrait d'assurer que les conclusions du forum soient incluses dans le Rapport final de la CSA 44.
- Nous préférierions pouvoir disposer d'une journée entière lors de la semaine avant la plénière, pour permettre aux membres et participants du CSA de se confronter de manière plus approfondie au contenu. Ceci pourrait être suivi d'une session de 3 heures au cours de la première moitié de la semaine plénière du CSA. De cette manière, nous serions en mesure de garantir la visibilité et l'efficacité que cet Axe de travail mérite, y compris à travers des recommandations politiques spécifiques qui seraient reprises dans le Rapport final de la CSA 44.
- Si cette option préférée n'est pas partagée par tout le monde, alors nous suggérons, en 2e option, d'organiser le forum pendant la semaine plénière, mais en tant que étape intermédiaire d'un processus qui se conclurait en 2018. Cela permettrait l'adoption d'une recommandation politique majeure lors de la CSA45. Si cette deuxième option devait mieux convenir à la majorité, la discussion pourrait alors se poursuivre lors de la réunion du GTCNL PTPA cet après-midi. La proposition spécifique serait de consacrer une année à ce chantier, de façon à garantir la qualité, la solidité et la valeur ajoutée de cet important Axe de travail, qui serait ensuite finalisé lors de la CSA45.